



Référence : CU 2019/268/(A)/DTA/CEB/CSS

Groupe d'examen de l'application : première partie de la reprise de la dixième session

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au [...] et a l'honneur d'inviter cordialement le Gouvernement à participer à la **première partie de la reprise de la dixième session du Groupe d'examen de l'application**, qui se tiendra à Vienne du **2 au 4 septembre 2019, dans la salle des conseils B/M1 du bâtiment M du Centre international de Vienne** (l'ordre du jour provisoire et le projet d'organisation des travaux figurent à l'annexe I).

Le Groupe d'examen de l'application, créé par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption dans sa résolution 3/1, intitulée « Mécanisme d'examen », est un groupe intergouvernemental d'États parties à composition non limitée fonctionnant sous l'autorité de la Conférence et lui faisant rapport. Il a pour fonctions de superviser le processus d'examen afin de recenser les problèmes et les bonnes pratiques et d'examiner les besoins d'assistance technique pour veiller à la bonne application de la Convention.

Conformément au plan de travail pluriannuel des travaux analytiques du Groupe, qui couvre la période 2017-2019, le thème principal de la **première partie de la reprise de sa dixième session sera la prévention**. Lorsqu'elles organiseront leur voyage, les délégations sont instamment invitées à tenir compte de l'ordre du jour et du programme de travail du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption, qui se réunira du 4 au 6 septembre 2019, afin que les débats des deux groupes se profitent mutuellement.

La documentation de la session, comprenant notamment l'ordre du jour provisoire annoté et le projet d'organisation des travaux, sera disponible sous forme électronique dans toutes les langues officielles de l'ONU sur la page Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, aux adresses suivantes :

<https://www.unodc.org/unodc/fr/corruption/IRG/session10-first-resumed.html>

ou <http://myconference.unov.org>.

[...]

Sont jointes à la présente une note d'information destinée aux participants, qui contient des instructions et renseignements administratifs visant à faciliter l'organisation de leur voyage, l'obtention de leur visa, la réservation de leur chambre d'hôtel et d'autres démarches, ainsi qu'une circulaire relative à l'application VIC Online Services.

Il serait souhaitable que le Gouvernement adresse sa réponse à la présente invitation directement au secrétariat de la Conférence des États parties, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, B.P. 500, 1400 Vienne (Autriche), ou qu'il en envoie une copie numérisée par **courrier électronique** à l'adresse suivante : uncac@un.org.

Veillez noter que seules les copies numérisées de notes verbales seront acceptées par courrier électronique. Les renseignements sur la composition de la délégation, notamment les noms, titres et coordonnées (adresse électronique) de ses membres, devront être communiqués à l'Office dans les meilleurs délais, et au plus tard le **23 août 2019**. Pour déterminer la composition de sa délégation, le Gouvernement est invité à tenir compte également de considérations relatives à l'équilibre entre les sexes.

Le 25 juin 2019

RC

Annexe I

Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation :
 - a) Ouverture de la session ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption.
3. Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption.
4. Assistance technique.
5. Questions financières et budgétaires.
6. Autres questions.
7. Ordre du jour provisoire de la onzième session du Groupe d'examen de l'application.
8. Adoption du rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de la première partie de la reprise de sa dixième session.

Projet d'organisation des travaux

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
Lundi 2 septembre 2019		
10 heures-13 heures	1 a)	Ouverture de la session
	1 b)	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
15 heures-18 heures	2	Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption
	3	Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption.
Mardi 3 septembre 2019		
10 heures-13 heures	7	Ordre du jour provisoire de la onzième session du Groupe d'examen de l'application
15 heures-18 heures	6	Autres questions
Mercredi 4 septembre 2019		
10 heures-12 h 30	4	Assistance technique ^a
12 h 30-13 heures	8	Adoption du rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de la première partie de la reprise de sa dixième session

^a Le point 4 de l'ordre du jour sera examiné en même temps que le point subsidiaire b) (« Autres recommandations ») du point 2 de l'ordre du jour de la dixième réunion du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption, « Application des résolutions de la Conférence 7/5, intitulée « Promouvoir les mesures de prévention de la corruption », et 7/6, intitulée « Suite donnée à la déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption » », lors d'une réunion conjointe du Groupe d'examen de l'application et dudit Groupe de travail.